

# Comité départemental de suivi de la situation sanitaire

22 février 2022



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à  
l'économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire  
22 février 2022

# Point sur la situation sanitaire dans le département

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à  
l'économie

**Incidence**  
(nouveaux cas  
pendant une  
semaine)

## Evolution en Vaucluse du taux d'incidence pour 100 000 habitants :

2021		2022	
Semaine 1 : 265 ↗	Semaine 27 : 24 ↗	Semaine 1 : 2 175 ↗	Semaine 27 :
Semaine 2 : 267 ↗	Semaine 28 : 81 ↗	Semaine 2 : 2 617 ↗	Semaine 28 :
Semaine 3 : 289 ↗	Semaine 29 : 245 ↗	Semaine 3 : 3 534 ↗	Semaine 29 :
Semaine 4 : 258 ↘	Semaine 30 : 407 ↗	Semaine 4 : 3 621 ↗	Semaine 30 :
Semaine 5 : 232 ↘	Semaine 31 : 455 ↗	Semaine 5 : 2 526 ↘	Semaine 31 :
Semaine 6 : 240 ↗	<b>Semaine 32 : 484 ↗</b>	Semaine 6 : 1 350 ↘	Semaine 32 :
Semaine 7 : 221 ↘	Semaine 33 : 483 ↘	Semaine 7 : <b>806 ↘</b>	Semaine 33 :
Semaine 8 : 230 ↗	Semaine 34 : 364 ↘	Semaine 8 :	Semaine 34 :
Semaine 9 : 221 ↘	Semaine 35 : 267 ↘	Semaine 9 :	Semaine 35 :
Semaine 10 : 266 ↗	Semaine 36 : 169 ↘	Semaine 10 :	Semaine 36 :
Semaine 11 : 317 ↗	Semaine 37 : 120 ↘	Semaine 11 :	Semaine 37 :
Semaine 12 : 436 ↗	Semaine 38 : 73 ↘	Semaine 12 :	Semaine 38 :
<b>Semaine 13 : 483 ↗</b>	Semaine 39 : 70 ↘	Semaine 13 :	Semaine 39 :
Semaine 14 : 404 ↘	Semaine 40 : 49 ↘	Semaine 14 :	Semaine 40 :
Semaine 15 : 397 ↘	<b>Semaine 41 : 40 ↘</b>	Semaine 15 :	Semaine 41 :
Semaine 16 : 364 ↘	Semaine 42 : 51 ↗	Semaine 16 :	Semaine 42 :
Semaine 17 : 275 ↘	Semaine 43 : 56 ↗	Semaine 17 :	Semaine 43 :
Semaine 18 : 178 ↘	Semaine 44 : 72 ↗	Semaine 18 :	Semaine 44 :
Semaine 19 : 98 ↘	Semaine 45 : 106 ↗	Semaine 19 :	Semaine 45 :
Semaine 20 : 89 ↘	Semaine 46 : 202 ↗	Semaine 20 :	Semaine 46 :
Semaine 21 : 59 ↘	Semaine 47 : 359 ↗	Semaine 21 :	Semaine 47 :
Semaine 22 : 44 ↘	Semaine 48 : 605 ↗	Semaine 22 :	Semaine 48 :
Semaine 23 : 22 ↘	Semaine 49 : 841 ↗	Semaine 23 :	Semaine 49 :
Semaine 24 : 11 ↘	Semaine 50 : 901 ↗	Semaine 24 :	Semaine 50 :
<b>Semaine 25 : 11 →</b>	Semaine 51 : 848 ↘	Semaine 25 :	Semaine 51 :
Semaine 26 : 13 ↗	Semaine 52 : 1 395 ↗	Semaine 26 :	Semaine 52 :

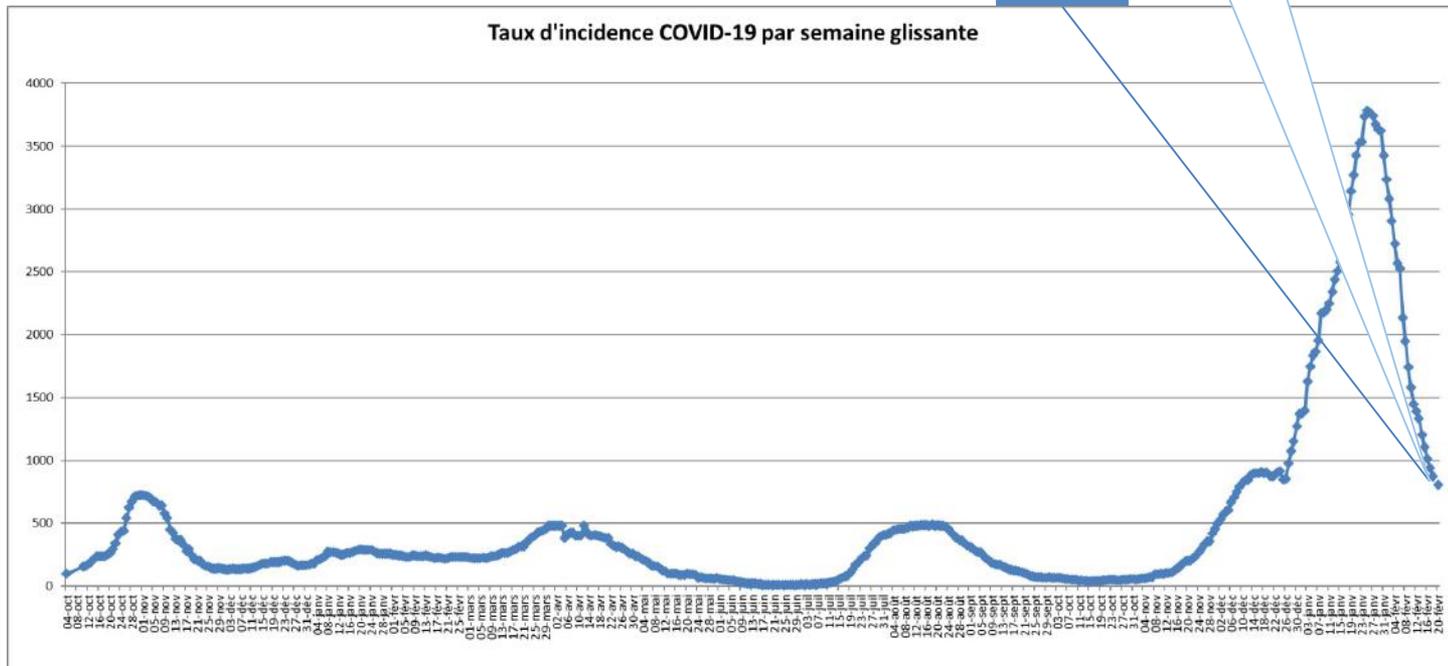
○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à  
l'économie

## Courbe Taux d'incidence Vaucluse (Semaine 6)



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

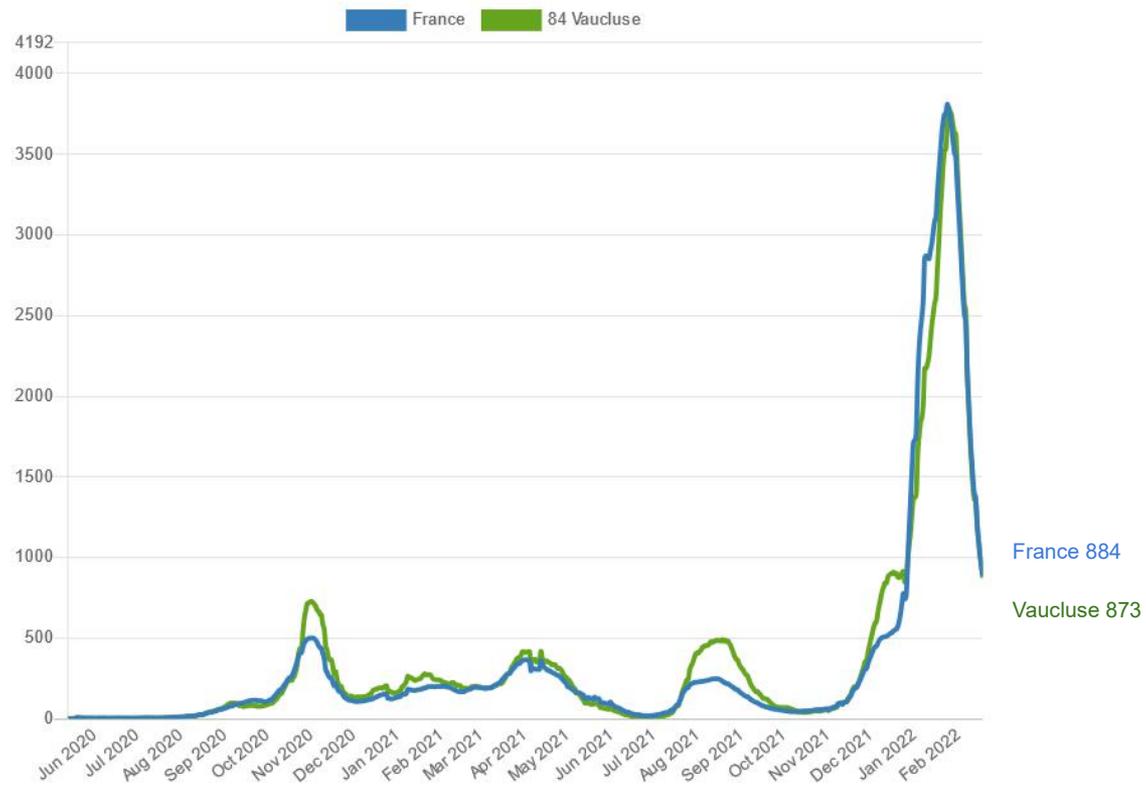
○ Mesures de soutien à  
l'économie



**COVIDTRACKER**

## Taux d'incidence

Nombre de cas par semaine pour 100 000 habitants. Par date de prélèvement (J-3).



Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

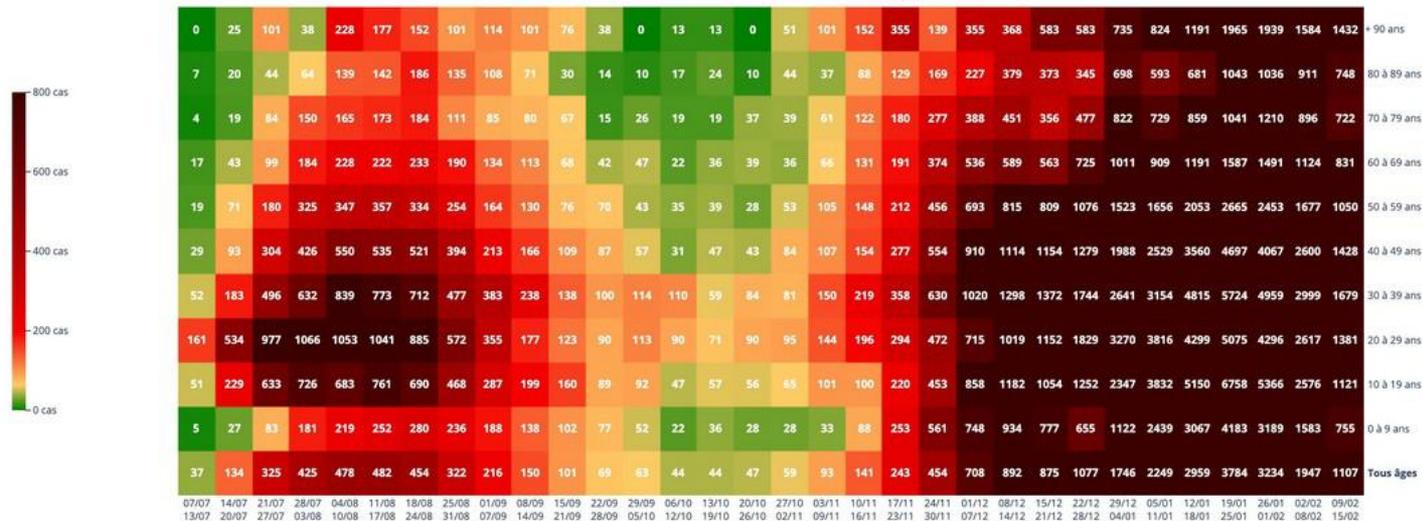
Actualités

Mesures de soutien à  
l'économie



COVIDTRACKER

Taux d' incidence du Covid19 en fonction de l'âge • Dép. 84



Lecture : une case correspond au taux d' incidence pour une tranche d'âge (à lire à droite) et à une date donnée (à lire en bas).  
Du rouge correspond à un taux d' incidence élevé. Date : 18 février - Source : @GuillaumeRozier covidtracker.fr - Données : Santé publique France

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

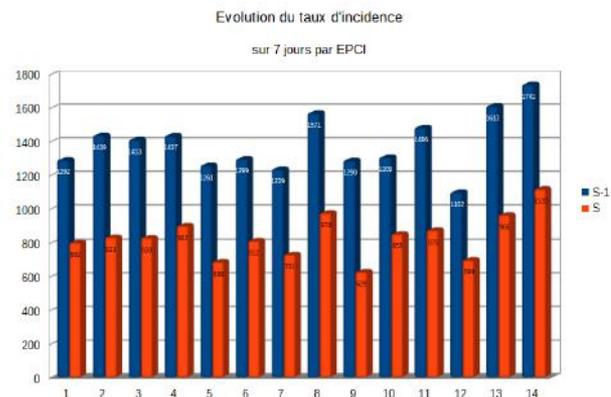
Actualités

Mesures de soutien à  
l'économie

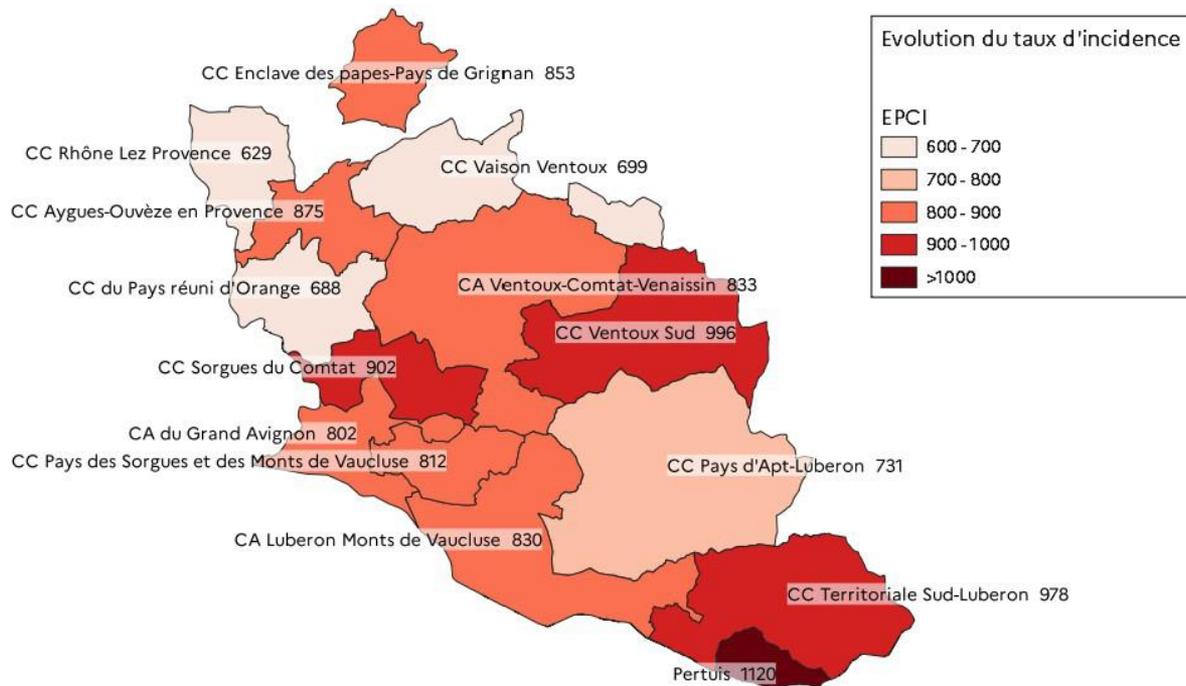
## Les chiffres par EPCI

Période analysée : 2022-02-14 - 2022-02-20 / Semaine 7	TOUS AGES				65 ANS ET PLUS			
	EPCI	TEST	POS	INC	TX POS	TEST	POS	INC
<b>CA du Grand Avignon (COGA)</b>	<b>6378</b>	<b>1553</b>	<b>802</b>	<b>24,4</b>	<b>1267</b>	<b>225</b>	<b>551</b>	<b>17,8</b>
CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	2080	580	833	27,9	466	109	644	23,4
CA Luberon Monts de Vaucluse	2048	460	830	22,5	449	82	618	18,2
CC des Sorgues du Comtat	1614	445	902	27,6	319	68	658	21,3
CC du Pays Réuni d'Orange	1226	309	688	25,2	283	49	493	17,3
CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	1136	272	812	23,9	353	53	673	15,0
CC Pays d'Apt-Luberon	994	217	731	21,8	333	53	632	16,1
CC Territoriale Sud-Luberon	931	245	978	26,4	202	37	678	18,5
CC Rhône Lez Provence	674	151	629	22,4	132	28	512	21,0
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	661	197	853	29,7	165	43	686	26,0
CC Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP)	588	170	875	28,9	116	22	561	19,2
CC Vaison Ventoux	455	117	699	25,8	141	29	567	20,6
CC Ventoux Sud	329	94	996	28,5	81	21	975	26,2
<b>Pertuis</b>	<b>896</b>	<b>227</b>	<b>1120</b>	<b>25,4%</b>	<b>175</b>	<b>46</b>	<b>1061</b>	<b>26,5%</b>

EPCI	Evolution du tx d'incidence sur 7 jours
1 CA du Grand Avignon (COGA)	-37,93 %
2 CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	-42,11 %
3 CA Luberon monts de Vaucluse	-41,26 %
4 CC des Sorgues du Comtat	-37,23 %
5 CC du Pays Réuni d'Orange	-45,44 %
6 CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	-37,49 %
7 CC Pays d'Apt-Luberon	-41,00 %
8 CC Territoriale Sud Luberon	-37,75 %
9 CC Rhône Lez Provence	-51,24 %
10 CC Enclave des Papes – Pays de Grignan	-34,84 %
11 CC Aygues-Ouvèzes en Provence (CCAOP)	-41,12 %
12 CC Vaison Ventoux	-36,57 %
13 CC Ventoux Sud	-40,11 %
14 Pertuis	-35,67 %



## Taux d'incidence pour 100 000 hab. par EPCI du lundi 14 au dimanche 20 février 2022



Taux d'incidence départemental pour la semaine 07 : 806

Cartographie  
du taux  
d'incidence  
par EPCI

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à  
l'économie

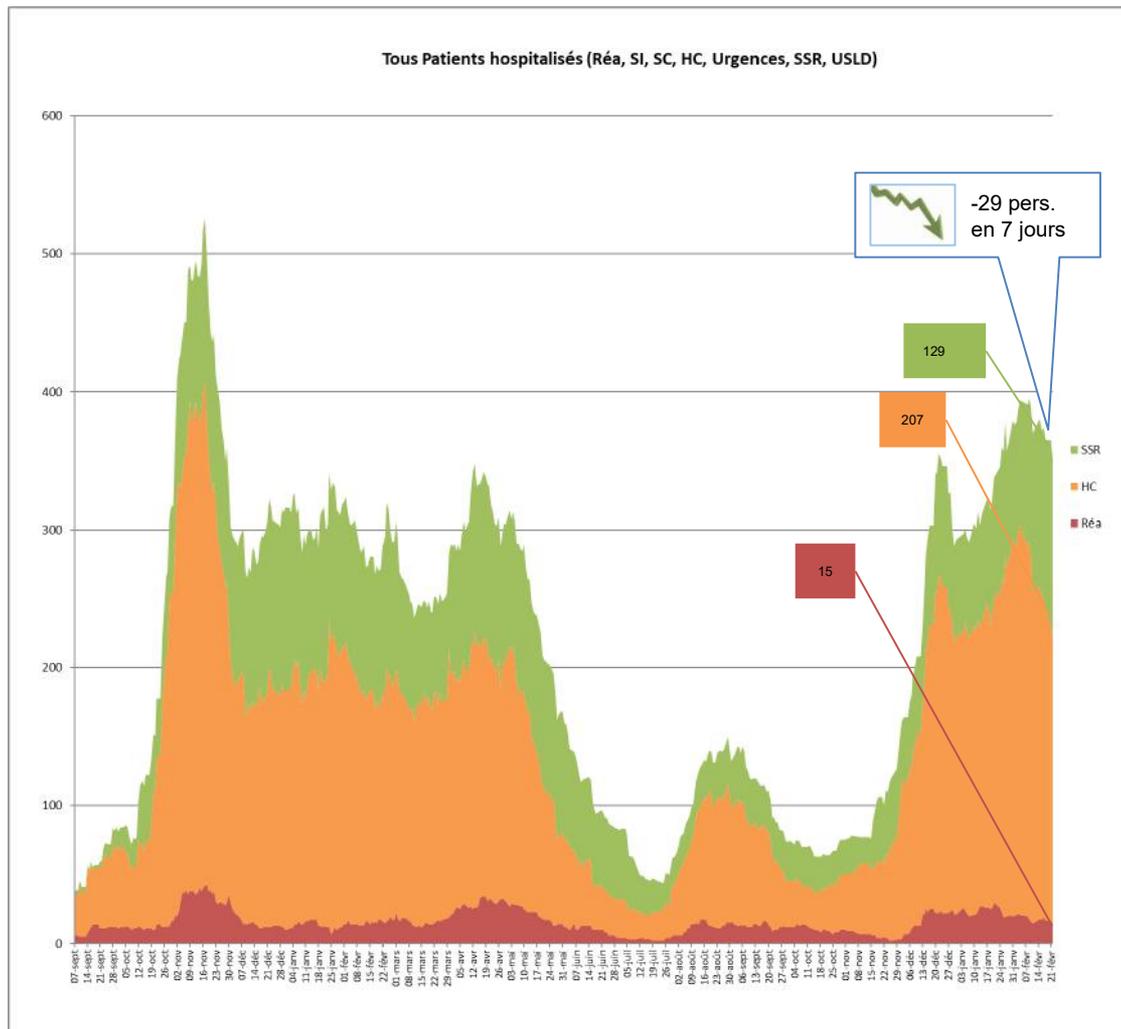
## Point de situation épidémiologique (Semaine 7)

Données arrêtées sur les extractions réalisées le  
22/02/2022 à 11h00

**Rappel** : Le pic du nombre de personnes  
hospitalisées pour Covid a eu lieu le **17 novembre  
2020**, avec **526 personnes hospitalisées**.

**Aujourd'hui 351 personnes** sont hospitalisées  
dont :

- **15** en réanimation et soins intensifs (moyenne  
d'âge 62 ans, 0 patient vacciné)  
→ -3 en 7 jours;
- **207** en hospitalisation conventionnelle  
→ -33 en 7 jours;
- **129** en soins de suite et réadaptation  
→ +7 en 7 jours;



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à  
l'économie



**COVIDTRACKER**

## Entrées et sorties de l'hôpital pour Covid19 • Vaucluse

Moyenne mobile 7 jours. Données Santé publique France. Auteurs @eorphelin @guillaumerozier - covidtracker.fr.



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

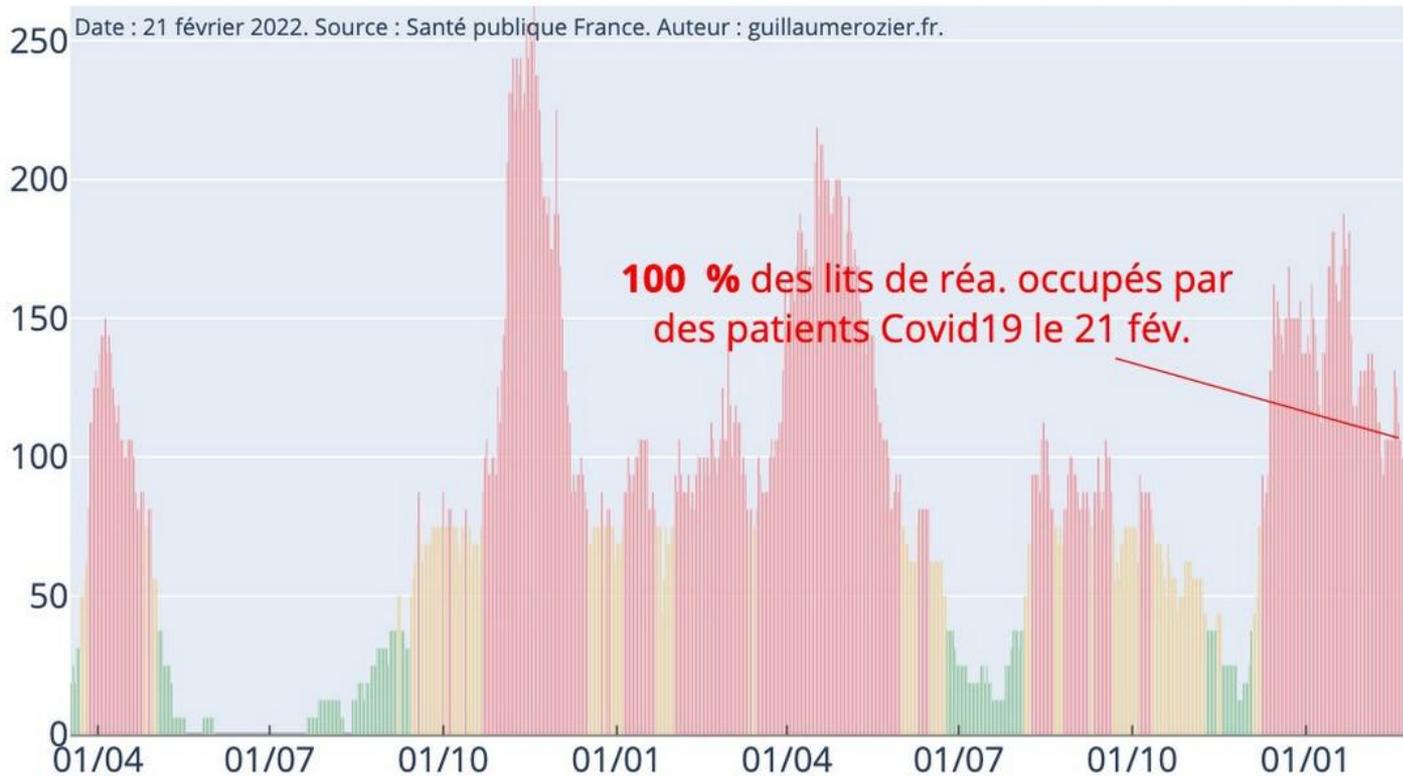
○ Actualités

○ Mesures de soutien à  
l'économie



**COVIDTRACKER**

## Occupation des réa. par les patients Covid19 - Vaucluse

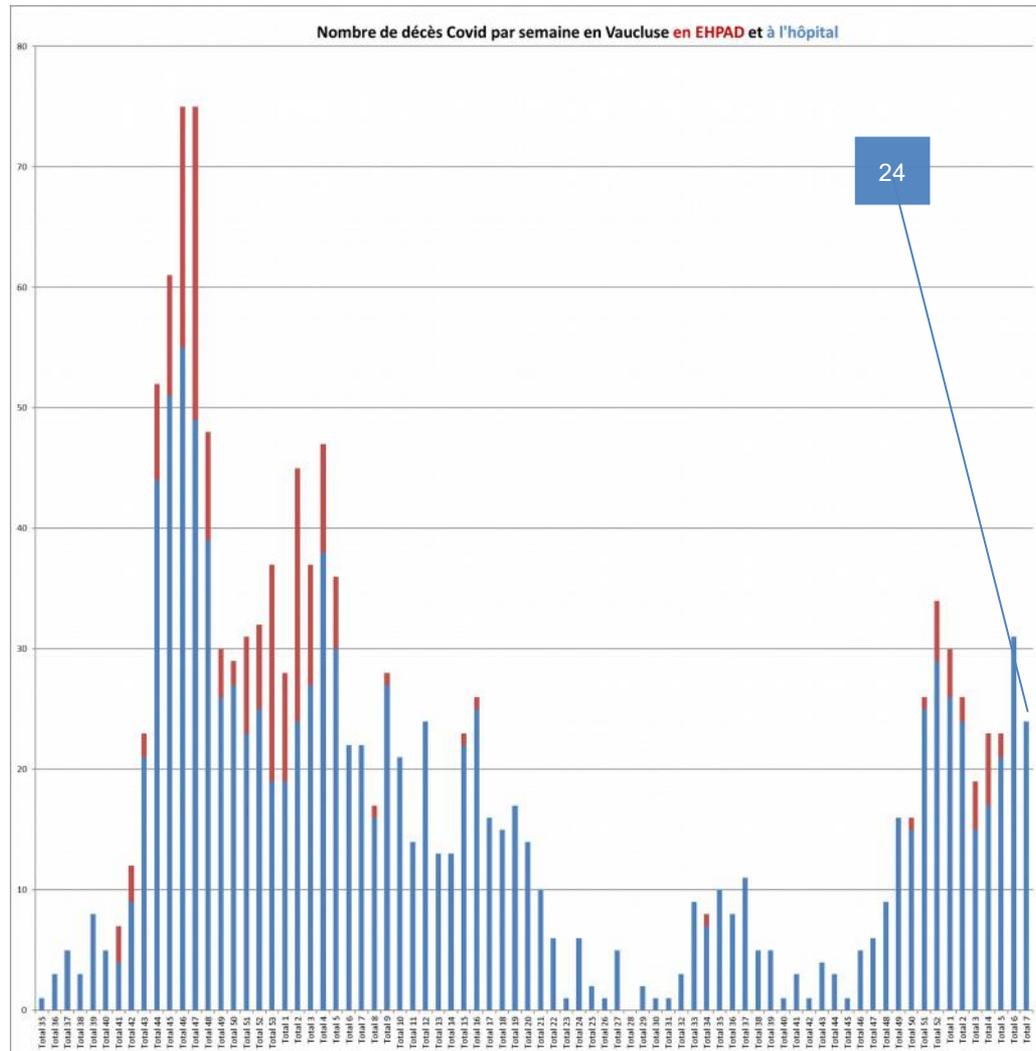


# Point de situation épidémiologique (semaine 7)

Données arrêtées sur les extractions  
réalisées le 22/02/2022 à 11h00

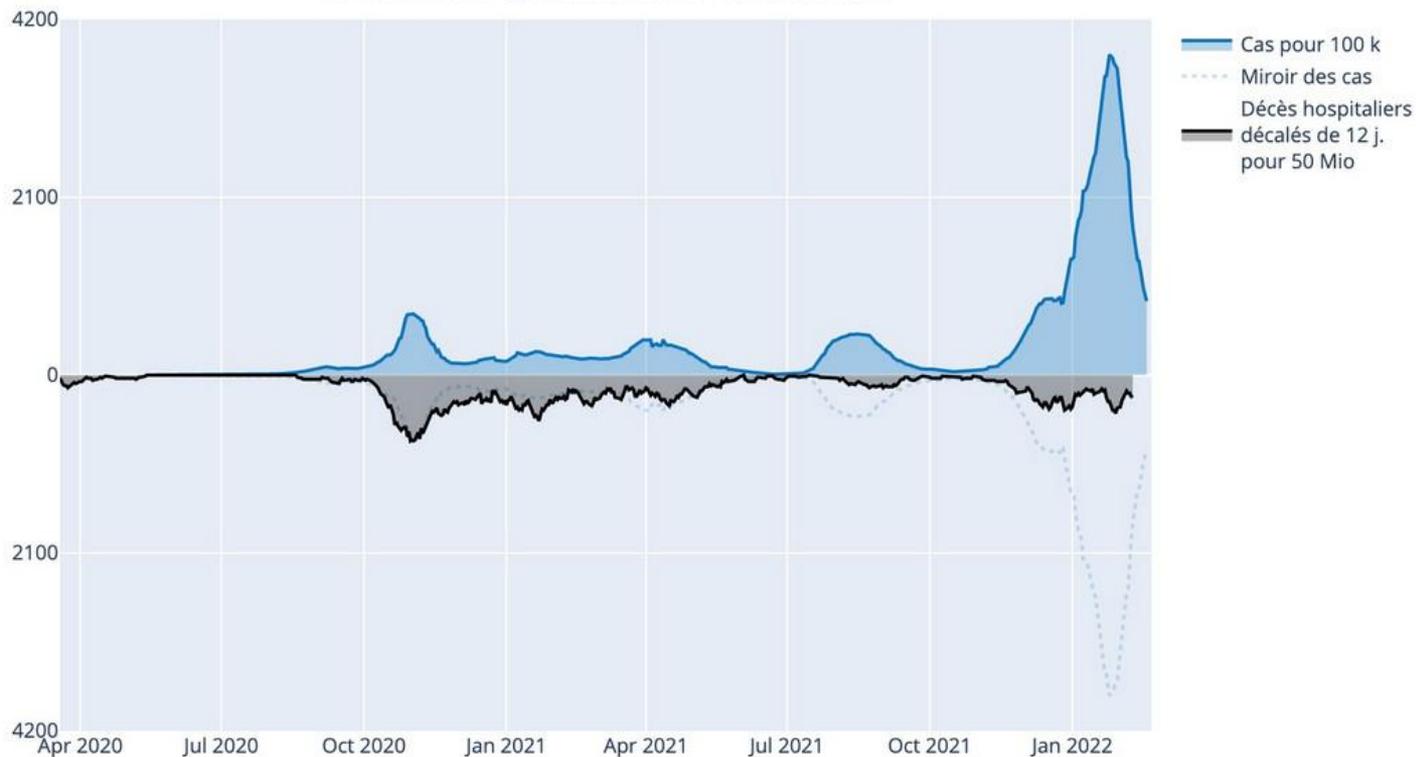
**1 463 décès** en tout depuis  
le début de l'épidémie (+28 décès  
en 7 jours) :

- **1 252 décès au total à l'hôpital**, dont 24 la semaine 7 ;
- **211 en EHPAD**, (données S7 en cours de consolidation)



# Cas vs. Décès hospitaliers - Vaucluse

Cas pour 100 000 habitants et décès hospitaliers avancés de 12 j. pour 50 Millions d'habitants  
21 février 2022 - @GuillaumeRozier - covidtracker.fr



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à  
l'économie



**COVIDTRACKER**

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à  
l'économie

L'isolement des personnes positives et de leurs contacts est au cœur de la stratégie « *Tester - Alerter-Protéger* » .

L'accompagnement social, matériel et psychologique des personnes dans l'isolement est assuré, dans chaque département, par une cellule territoriale d'appui à l'isolement.

Dans le Vaucluse, cette plate-forme est déléguée à l'association « *Entraide Pierre Valdo* » et est joignable aux numéros suivants :

**04 88 60 52 60**

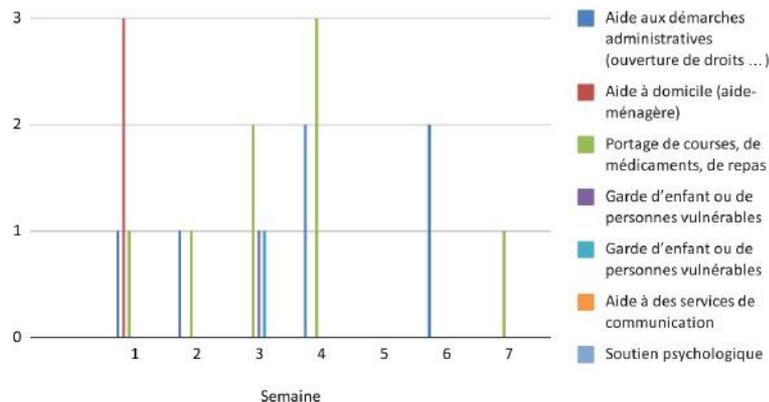
ou

**04 88 60 52 46**

**Activité de la  
cellule  
territoriale  
d'appui à  
l'isolement  
(CTAI)**

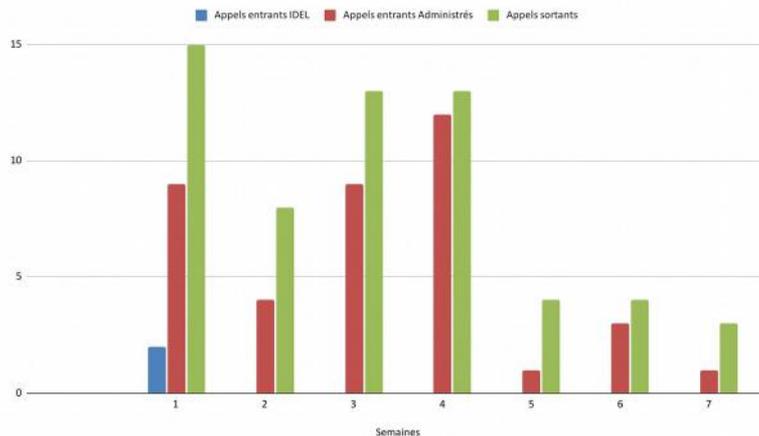
## Appui à l'isolement

Demandes d'accompagnement formulées



## Appels CTAI

2022



- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire  
22 février 2022

# VACCINATION



Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à  
l'économie

ÉTAT DES  
LIEUX



## VACCINATION - VAUCLUSE

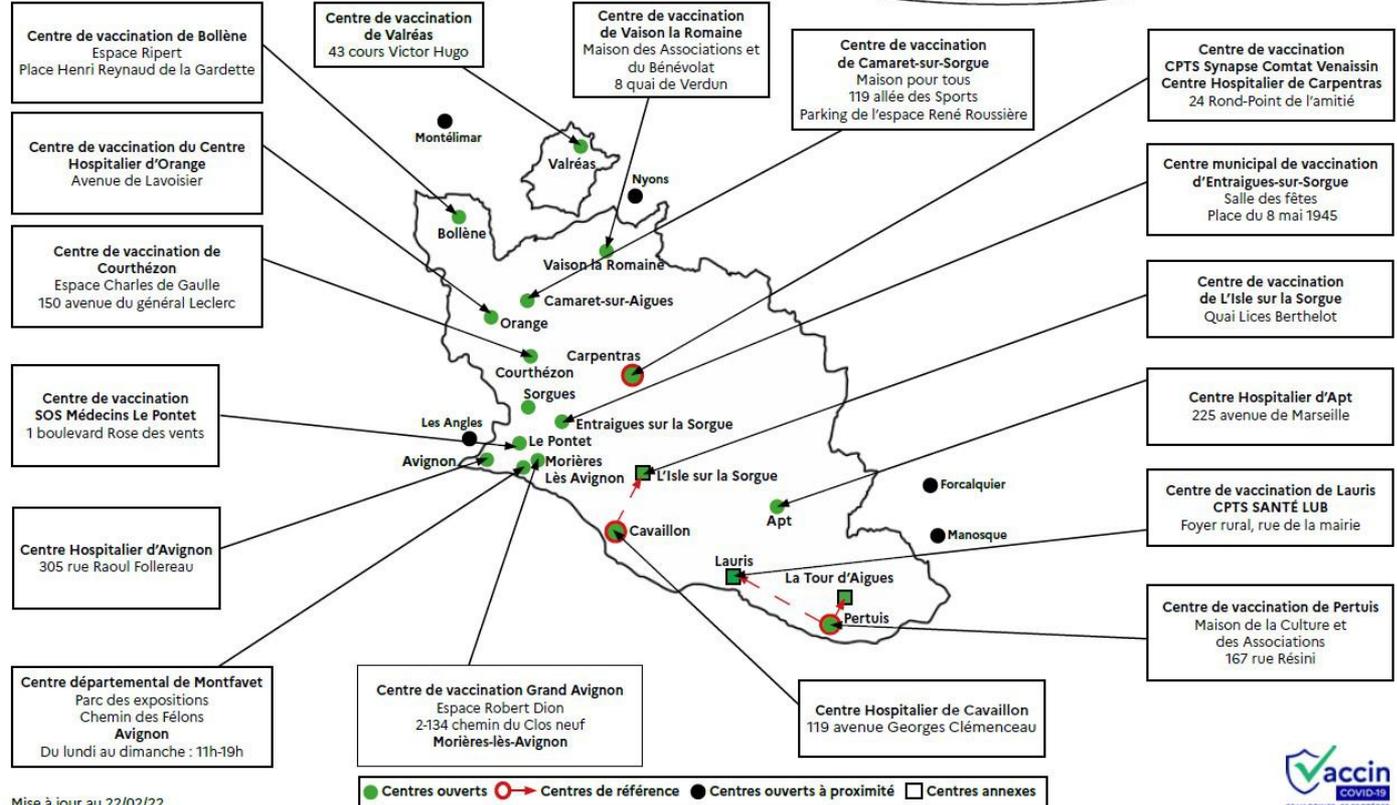
Cumul 1ère dose	% population générale	Niveau national
<b>425 509</b>	<b>75.8%</b>	<b>80.7%</b>
<hr/>		
Cumul 2nde dose	% population générale	Niveau national
<b>418 255</b>	<b>74.6%</b>	<b>79.2%</b>
<hr/>		
Cumul dose de rappel	% population générale	Niveau national
<b>294 454</b>	<b>52.5%</b>	<b>57.3%</b>

Données Géodes - Santé publique France au 20/02/2022

# Comment se faire vacciner contre la Covid-19 en Vaucluse ?

Dans les centres de vaccination  
prise de rendez-vous sur [sante.fr](https://sante.fr)

Chez les professionnels de santé  
du réseau de ville pratiquant la vaccination Covid-19 :  
renseignements et prise de rendez-vous sur  
[sante.fr](https://sante.fr)



Mise à jour au 22/02/22

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Avec ou sans rendez-vous,  
les lieux de vaccination Covid-19  
les plus proches sont sur

**Santé.fr**

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie



**Pour connaître la date de son rappel vaccinal :**

<https://monrappelvaccinocovid.ameli.fr/>



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Mon rappel vaccin Covid

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à  
l'économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire  
22 février 2022

# ACTUALITÉS SANITAIRES



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

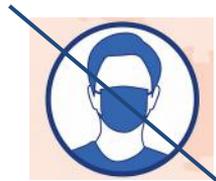
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

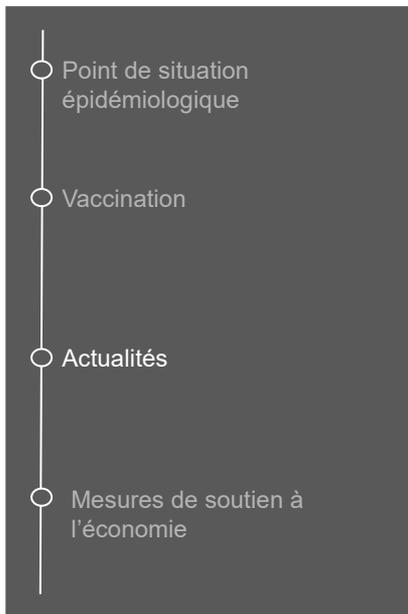
Mesures de soutien à  
l'économie



Depuis le 15 février, les règles relatives au pass vaccinal ont évolué pour les personnes âgées de 18 ans et plus : la **dose de rappel doit être réalisée dès trois mois** après la fin de son schéma vaccinal initial et dans un délai de quatre mois maximum.

Le masque ne sera plus obligatoire dans les lieux clos soumis au pass vaccinal à compter du 28 février prochain.

Actualités  
sanitaires



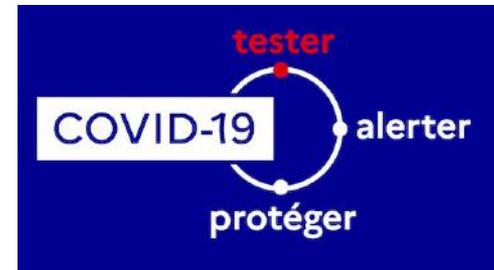
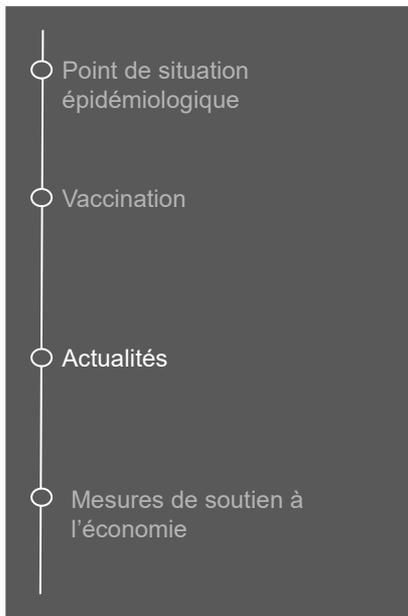
**Le protocole sanitaire est passé du niveau 3 au niveau 2 dans le premier degré** pour l'ensemble du territoire métropolitain au retour des congés d'hiver de chaque zone. Ce passage implique 3 changements principaux :

1. **La fin de l'obligation du port du masque en extérieur** pour les élèves de l'école élémentaire et les personnels;
2. **La possibilité de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque** (en respectant une distanciation : les sports de contact ne sont pas encore autorisés sans masque);
3. **L'allègement des règles de limitation du brassage** (par niveau ou groupe de classes plutôt que par classe), notamment pendant les temps de restauration.

**Le port du masque dans les espaces intérieurs demeure, à ce stade, requis dans les espaces clos** pour les personnels et les élèves de six ans et plus.

**Le niveau 2 du protocole sanitaire continue à s'appliquer dans le second degré.**





## Simplification du dépistage

A compter du 28 février, soit quatre semaines après le pic épidémique, le dispositif de dépistage des personnes ayant eu un contact avec un cas confirmé sera allégé. **Les élèves, comme les personnels n'auront plus à réaliser qu'un seul test** (auto-test ou test antigénique) à J2 au lieu de trois (J0, J2, J4);

Depuis le 21 février 2022, la **présentation d'une déclaration sur l'honneur** des responsables légaux des élèves attestant de la réalisation des tests **n'est plus exigée** pour que les élèves soient accueillis dans les établissements scolaires.

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à  
l'économie

L'ÉCOLE  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

COVID-19

## ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

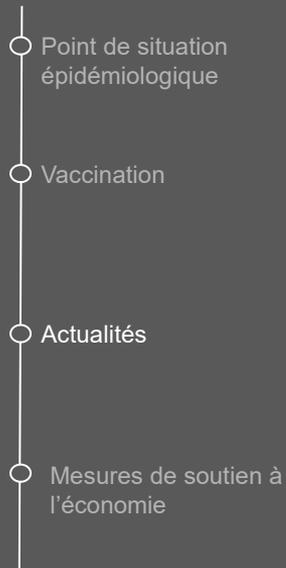
Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
<b>Doctrine d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours en présentiel en école primaire</li> <li>Cours en présentiel au collège</li> <li>Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours en présentiel en école primaire</li> <li>Cours en présentiel au collège</li> <li>Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours en présentiel en école primaire</li> <li>Cours en présentiel au collège</li> <li>Hybridation au lycée selon le contexte local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours en présentiel en école primaire</li> <li>Hybridation pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avec jauge à 50 %</li> <li>Hybridation au lycée avec jauge à 50 %</li> </ul>
<b>Protocole sanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur)</li> <li>Limitation des regroupements importants</li> <li>Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)</li> <li>Limitation du brassage par niveau obligatoire</li> <li>Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</li> <li>Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</li> <li>Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li> </ul>
<b>Activités physiques et sportives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</li> </ul>
<b>Protocole de contact-tracing</b>	<p><b>Dans les écoles, après un cas confirmé :</b> Poursuite des apprentissages en présence pour les élèves si les autotests faits à J+0, J+2 et J+4 sont négatifs. <b>A partir du 28 février</b>, poursuite des apprentissages en présence et réalisation d'un autotest à J+2.</p> <p><b>Dans les collèges et lycées, après un cas confirmé :</b> Les élèves de moins de 12 ans et les élèves âgés de 12 ans et plus justifiant d'une vaccination complète, identifiés contacts à risque, poursuivent les cours en présentiel si les autotests faits à J+0, J+2 et J+4 sont négatifs. <b>A partir du 28 février</b>, ils poursuivent les cours en présentiel et réalisent un autotest à J+2. Les élèves âgés de 12 ans et plus identifiés contacts à risque et ne présentant pas une vaccination complète poursuivent pendant 7 jours les apprentissages à distance et réalisent un test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement.</p>			



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS





## Déplacements internationaux



**Depuis le 12 février**, les règles suivantes s'appliquent aux frontières :

- Pour les voyageurs vaccinés au sens de la réglementation européenne, **plus aucun test ne sera exigé au départ**. La preuve d'un schéma vaccinal complet redevient suffisante pour arriver en France, quel que soit le pays de provenance, comme c'était le cas avant la diffusion du variant Omicron.
- Pour les voyageurs non vaccinés, l'obligation de présenter un **test négatif pour se rendre en France** demeure, mais les mesures à l'arrivée (test, isolement) sont levées lorsqu'ils viennent de pays de la **liste verte** (voir ci-après), caractérisée par une circulation modérée du virus.
- Lorsque les voyageurs non vaccinés viennent d'un pays de la **liste orange** (voir ci-après), ils devront continuer à présenter un **motif impératif** justifiant la nécessité de leur venue en France métropolitaine et pourront toujours être soumis à un **test aléatoire à leur arrivée**. Les voyageurs qui seraient testés positifs devront s'isoler, conformément aux recommandations de l'assurance-maladie.

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à  
l'économie

## Déplacements internationaux



### EN PROVENANCE D'UN PAYS « VERT »

**Je suis vacciné :** seule la preuve d'une vaccination complète est nécessaire, en plus des documents habituellement requis (exemple : passeport, visa).

**Je ne suis pas vacciné :** le résultat négatif d'un test PCR de moins de 72 heures ou d'un test antigénique de moins de 48 heures ou bien un certificat de rétablissement\* est nécessaire, en plus des documents habituellement requis (exemple : passeport, visa).

### À DESTINATION D'UN PAYS « VERT »

Pour connaître les règles sanitaires relatives à l'entrée sur le territoire d'un autre pays, les voyageurs sont invités à consulter la rubrique « conseils aux voyageurs » du site internet du ministère de l'Europe et des affaires étrangères :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à  
l'économie

## Déplacements internationaux



### EN PROVENANCE D'UN PAYS « ORANGE »

**Je suis vacciné :** seule la preuve d'une vaccination complète est nécessaire, en plus des documents habituellement requis (exemple : passeport, visa) ainsi que de la déclaration sur l'honneur attestant que je ne présente pas de symptôme d'infection à la Covid-19 et que je n'ai pas connaissance d'avoir été cas contact dans les quatorze jours précédant mon voyage.

**Je ne suis pas vacciné :**

- Je dois justifier de la nécessité de mon voyage, correspondant à un motif impérieux.
- Le résultat négatif d'un test PCR de moins de 72 heures ou d'un test antigénique de moins de 48 heures est nécessaire, en plus des documents habituellement requis (exemple : passeport, visa) ainsi que de la déclaration sur l'honneur attestant que je ne présente pas de symptôme d'infection à la Covid-19, que je n'ai pas connaissance d'avoir été cas contact dans les quatorze jours précédant mon voyage et que je m'engage à accepter un dépistage à l'arrivée.
- Je peux faire l'objet d'un dépistage à l'arrivée. Si ce dépistage est positif, je devrai m'isoler, conformément aux recommandations de l'assurance maladie\*.

### À DESTINATION D'UN PAYS « ORANGE »

Pour connaître les règles sanitaires relatives à l'entrée sur le territoire d'un autre pays, les voyageurs sont invités à consulter la rubrique « conseils aux voyageurs » du site internet du ministère de l'Europe et des affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à  
l'économie

## Evolution du contact- tracing



9 février 2022

## Mise en place d'un nouvel outil pour lutter contre l'épidémie de covid-19

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie a mis en ligne un nouveau  
téléservice "lister mes cas-contacts" :

<https://declare.ameli.fr/listermescascontacts>

Toutes les informations utiles sur ce nouveau téléservice :

<https://www.ameli.fr/assure/actualites/personne-positive-au-covid-19-ouverture-d-un-teleservice-pour-lister-ses-cas-contacts>



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à  
l'économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire  
22 février 2022

# ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à  
l'économie

pass COVID-19  
vaccinal

pass COVID-19  
sanitaire

OU

pass COVID-19  
vaccinal



pass COVID-19  
sanitaire

pass COVID-19  
vaccinal

### 12 à 15 ans inclus

- Événements culturels et festifs
- Établissements recevant du public (cinémas, théâtres, musées, compétitions sportives...)

### 12 ans et plus

Hôpitaux, cliniques, Ehpad et maisons de retraite (patients, accompagnants et visiteurs)\*.

\*Sauf situation d'urgence.

Où est-il  
exigé et  
pour qui ?

• **Certificat de vaccination**  
attestant d'un schéma vaccinal  
complet

• **Certificat de rétablissement**  
datant d'au moins 11 jours et  
moins de 6 mois

• **Certificat de test négatif**  
de moins de 24h

• **Certificat de contre-indication**  
à la vaccination

Quelles  
sont les  
preuves  
acceptées ?

### 16 ans et plus

- Événements culturels et festifs
- Dans les établissements recevant du public (cinémas, théâtres, bars, restaurants, discothèques...)

• **Certificat de vaccination**  
attestant d'un schéma vaccinal  
complet

• **Certificat de rétablissement**  
datant d'au moins 11 jours et  
moins de 6 mois

• **Certificat de contre-indication**  
à la vaccination

Une dérogation permettant d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24h est possible jusqu'au 15/02 pour les personnes ayant reçu leur 1<sup>ère</sup> dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur 2<sup>ème</sup> dose.

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à  
l'économie

pass COVID-19  
vaccinal

**L'arrêté préfectoral du 1er février 2022 prorogeant la dérogation au pass vaccinal pour les restaurants routiers sera reconduit jusqu'au mercredi 2 mars 2022.**



Si l'obligation du port du masque en extérieur a été levée, ce dernier reste néanmoins recommandé par le protocole socle du ministère des solidarités et de la santé et dans les protocoles sectoriels qui le déclinent (marchés, hôtels bars restaurants ...)

PROTOCOLES  
SANITAIRES



L'application des protocoles, par secteurs, relève de la responsabilité de l'organisateur. Tous les protocoles se retrouvent sur [economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr)

Toutes informations  
utiles sur le site  
[gouvernement.gouv.fr](https://gouvernement.gouv.fr)

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire  
22 février 2022

# MESURES DE SOUTIEN

Adaptation de l'activité partielle à l'évolution des mesures de restrictions sanitaires



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à  
l'économie

**Direction  
départementale de  
l'emploi, du travail et  
des solidarités**

# Adaptation de l'activité partielle à l'évolution de la crise sanitaire

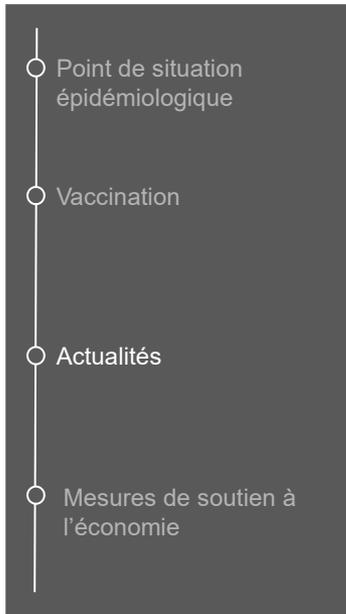


## Prolongation temporaire et exceptionnelle de la durée d'autorisation de recours à l'activité partielle

Les employeurs qui ont atteint la durée maximum d'autorisation de 6 mois, - renouvellements compris- sur une période glissante de 12 mois peuvent continuer à placer leurs salariés en activité partielle jusqu'au 31 mars 2022.

*Ces limites ne s'appliquent pas aux entreprises entrées en Activité partielle de longue durée (APLD), dans le cadre de leur accord de branche ou d'entreprise.*

La date limite d'envoi de la demande de validation de l'accord ou d'homologation du document unilatéral pour bénéficier de l'APLD est fixée au 30 juin 2022.



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à  
l'économie

## Prolongation du taux de prise en charge majoré

**Fin après le 28 février 2022 du taux majoré de 70%, sans reste à charge, qui ne concernait plus que:**

**1- les employeurs des secteurs protégés (S1 et S1 bis) qui subissent une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 65%.**

**2- Les employeurs concernés par les mesures de restrictions sanitaires (interdiction de manger debout, interdiction des concerts debout, jauge de 2000 personnes à l'intérieur pour les grands évènements).**



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à  
l'économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire  
22 février 2022

# MESURES DE SOUTIEN A L'ÉCONOMIE



FINANCES PUBLIQUES

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

## Fonds de solidarité

# Fonds de solidarité



## Fonds de solidarité : Provence-Alpes-Côte d'Azur

montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
<b>4 050,89 M€</b>	<b>1 153 660</b>	<b>211 482</b>

## FDS PACA

## FDS VAUCLUSE

montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
<b>391,44 M€</b>	<b>121 686</b>	<b>23 394</b>

Hébergement et restauration	149,1 M€
Commerce	67,2 M€
Arts, spectacles et activités récréatives	35,2 M€

**Aides du fonds de solidarité ventilées par classes d'effectifs (en M€)**  
(uniquement entreprises affiliées au régime général)

### Vaucluse

0 salarié	37 M€
1 ou 2 salariés	109,8 M€
3 à 5 salariés	48,4 M€
6 à 9 salariés	24,9 M€
Etablissement non employeur	5,4 M€
Autres Classes d'Effectifs	47,6 M€

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à  
l'économie

**Reports d'échéances fiscales en Vaucluse**  
**Données actualisées au 26/08/2021**  
Montant : 10,17 M€      nombre 826 aides

Top 3 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)

Commerce	: 3,6 M€		
Construction	: 1,4 M€		60 % du total
Hébergement / Restauration	: 1,1 M€		

**Prêts garantis par l'Etat – PGE en Vaucluse**  
**Données actualisées au 31/12/2021**

Montant : 1 077,37 M€      nombre : 8 147 aides

PGE ventilés par code section NAF (en M€)

Commerce	: 304,5 M€
Construction	: 95,3 M€
Hébergement / Restauration	: 87,7 M€

Report d'échéances fiscales

Prêts garantis par l'État

Synthèse des aides en  
Vaucluse

Synthèse des aides ou prêts versés en M€	FDS		PGE		Reports échéances fiscales		Aides artisans commerçants		Ensemble des aides	
	M€	% total	M€	% total	M€	% total	M€	% total	M€	% total
Hébergement restauration	149,1	38,1%	87,7	8,1%	1,1	10,8%	1,0	9,0%	238,9	16,0%
Commerce	67,2	17,2%	304,5	28,3%	3,6	35,4%	2,5	22,5%	377,8	25,4%
Construction	15,6	4,0%	95,3	8,8%	1,4	13,8%	2,9	26,1%	115,2	7,7%
Toutes activités	391,44		1 077,37		10,17		11,11		1 490,09	

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à  
l'économie

# Récapitulatif des dispositifs d'aide aux entreprises

	périodes éligibles	date limite de dépôt	pour quelles entreprises ?	Forme de l'aide
<b>Aide «renfort» (décret n° 2022-3 du 04/01/2022)</b> (entreprises créées avant le 31/01/2021)	Déc 2021	06/03/22	entreprises dont l'activité est interdite d'accueil du public à la suite des restrictions sanitaires (covid-19) : les salles de danse (ERP de type P) (ex: discothèques) les restaurants et les débits de boisson (ERP de type N - accueillant des activités de danse). ayant subi une perte de CA d'au moins 50% durant la période éligible	subvention égale à : <b>100% du montant total des charges dites "renfort"</b>
<b>Aide « renfort » (décret n°2022-112 du 02/02/2022)</b> (entreprises créées avant le 31/10/2021)	Jan et fév 2022	31/03/22		
<b>Aide coûts fixes « consolidation » (décret n°2022-111 du 2 février 2022)</b> (S1 et S1bis, créées avant le 1/1/2019)	Déc 2021- Janvier 2022	31/03/22	Entreprises des secteurs S1 et S1Bis, - ayant subi une perte de CA d'au moins 50% au cours du mois éligible, - leur Excédent Brut d'Exploitation (EBE) coûts fixes consolidation au cours du mois éligible est négatif.	subvention égale à : <b>à la somme de 70% (ou 90 % petites entreprises) de l'opposé mathématique de l'EBE</b>
<b>Aide « loyers et charges locatives » (décret n°2021-1488 du 16/11/2021)</b> (entreprises créées avant le 31/01/2021)	Févr à mai 2021	jusqu'au 28/02/2022	Commerces de détail et services interdits d'accueil du public entre février et mai 2021	Le montant de l'aide, calculé mensuellement, correspond au <b>montant des loyers ou redevances et charges</b>
<b>Aide «fermeture» (décret n° 2021-1644 du 16/12/2021)</b> (entreprises créées avant le 01/01/2019)	Janv à août	jusqu'au 28/02/2022	Sociétés du secteur S1 et S1bis, destinée à compenser les coûts fixes non couverts par les contributions aux bénéfices.	subvention égale, pour chaque période éligible, à <b>70% de l'opposé mathématique de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE)</b>

Récapitulatif  
des dispositifs  
d'aide aux  
entreprises

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien  
à l'économie

BANQUE DE FRANCE  
EUROSYSTÈME

BANQUE DE FRANCE  
EUROSYSTÈME

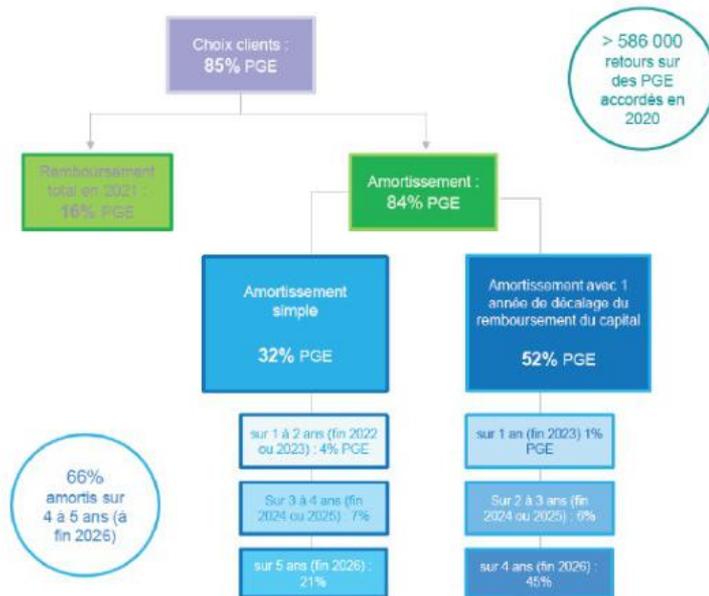
## 1. Les PGE ont soutenu la trésorerie d'un grand nombre d'entreprises

Source : suivi Banque de France au 31 décembre 2021

Taille	Nombre de bénéficiaires		Montants accordés	
	Nombre	Part dans le total	Encours	Part dans le total
Grandes Entreprises	48	0,01%	17,003	11,89%
Entreprises de Taille Intermédiaire	1 231	0,18%	15,884	11,10%
Petites et Moyennes Entreprises	42 625	6,09%	54,981	38,44%
Très Petites Entreprises	614 040	87,80%	52,496	36,70%
Autres	41 457	5,93%	2,674	1,87%
<b>Totaux</b>	<b>699 401</b>	<b>100,00%</b>	<b>143,037</b>	<b>100,00%</b>

## 2. Beaucoup d'entreprises pourront rembourser leurs PGE (FBF – déc. 2021)

(source : indicateurs agrégés de 6 banques)



Frédéric VISNOVSKY - Médiateur national du crédit

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien  
à l'économie

BANQUE DE FRANCE  
EUROSISTÈME

# RESTRUCTURATION DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ETAT (PGE) dans le cadre de la Médiation du crédit aux entreprises





**TENIR**  
*Ensemble*



FACE AU VIRUS, CHAQUE GESTE COMPTE.

